

Suivi des vérifications de l'optimisation des ressources de 2010

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports de vérification de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de répondre par écrit à chaque recommandation, pour inclusion dans le Chapitre 3 de notre Rapport annuel. Deux ans après la publication de nos recommandations et des réponses des ministères et organismes, nous vérifions les mesures que la direction a prises par suite des recommandations.

Le Chapitre 4 décrit brièvement les vérifications de l'optimisation des ressources qui étaient présentées dans le Chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2010* et précise l'état des interventions motivées par nos recommandations, telles que déclarées par la direction.

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) a tenu des audiences et publié des rapports sur certaines de ces vérifications. Dans les cas où le Comité a tenu une audience, nous avons inclus un résumé de ses recommandations dans les sections pertinentes du présent chapitre. Nous fournissons ces rapports supplémentaires pour nous assurer

que les entités vérifiées ont pris des mesures pour donner suite aux questions soulevées par le Comité lors de l'audience et dans tout rapport subséquent à l'Assemblée législative. Le Chapitre 6 décrit plus en détail les activités du Comité.

Nous sommes heureux de signaler que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de près de 90 % des recommandations formulées en 2010, ces progrès étant substantiels dans près de 40 % des cas.

Notre suivi consiste surtout à demander des renseignements au personnel de direction, à discuter avec lui et à examiner des documents justificatifs choisis. Dans quelques cas, des vérificateurs internes de l'organisme ont contribué à l'exécution de ce travail. Comme il ne s'agit pas d'une vérification, nous ne pouvons affirmer avec un degré élevé de certitude que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre avec efficacité. Les mesures correctives prises ou prévues seront examinées et exposées plus en détail dans de futures vérifications et pourraient influencer le moment choisi pour effectuer celles-ci.